

*Communiqué de Presse*

Paris – 24 février 2009 - Loin de provoquer un changement des mentalités sur le respect des droits des auteurs et de la distribution la loi **Création et Internet**, peu adaptée à la complexité du terrain numérique, **va générer** des tensions fortes et **de nombreux problèmes d'application**. Le **Chapitre Français de l'Internet Society** remonte en ligne, à quelques jours de la soumission de la Loi devant l'Assemblée Nationale. Le débat est loin d'être clos.

**Evolution des mentalités : Le conflit direct entre détenteurs de droits et le public** sans intervention des forces de l'ordre et de la justice **va créer une tension improductive** et n'aura pas de portée éducative. De même que l'interdit bancaire n'a jamais appris à lutter contre l'endettement, le bannissement d'Internet ne sera pas utile pour éduquer sur le respect du droit d'auteur.

**Pratique :** Les **internauts pirates vont continuer à télécharger par des méthodes techniquement différentes** à l'abri des poursuites (*P2P sans tracker, site d'archives, serveurs payants*). L'échange de main à main se développera, provoquant un coming-out de leurs auteurs et une plus grande acceptation sociale.

**Marché :** Le monopole d'iTunes se renforcera et les inconvénients pour les producteurs d'un monopole apparaîtront plus clairement. La **monétisation des œuvres prendra des formes plus variées** (*publicité/streaming, P2P légal*). Les producteurs indépendants continueront leur évolution vers des offres directes fortement rémunératrices.

**Effets collatéraux :** premièrement **le réseau ne sera plus NEUTRE** – avec de nombreuses répercussions : déséquilibre entre compagnies productrices et entre opérateurs, frein au développement d'offres et services innovants. Les points d'accès non personnels (*HotSpots publics, cafés internet...*) seront fermés ou restreints à une liste blanche, notamment les réseaux WiMax dans les zones rurales, excluant d'Internet une partie des Français !

**Politique :** De neutre et universel, le réseau évoluera vers un **intranet** proposant l'offre d'un opérateur-producteur. De plus cette rupture provoquera une politisation involontaire du réseau, certains extrémistes allant jusqu'à saboter les infrastructures. D'un acte illégal et peu réfléchi, le **piratage deviendra un acte politique de rébellion anti-majors et anti-Sarkozy**.

**Pour toutes ces raisons, l'Isoc France considère que cette loi "Création et Internet" est une bombe à retardement !**

Une version de **PROSPECTIVE** 2009-2010 (*13 pages*) est disponible sur  
[www.isoc.fr/lci\\_boomerang.pdf](http://www.isoc.fr/lci_boomerang.pdf)

AUTEUR : **Paul GUERMONPREZ** - [paul.quermonprez@isoc.fr](mailto:paul.quermonprez@isoc.fr) - +33 6 26 23 67 62

**Liens utiles :** En 2008, l'ISOC France a déjà pris position par deux fois sur le projet de loi Création et Internet :  
[www.isoc.fr/l-isoc-france-appelle-au-retrait-du-projet-de-loi-hadopi-article0079.html](http://www.isoc.fr/l-isoc-france-appelle-au-retrait-du-projet-de-loi-hadopi-article0079.html)

<http://www.isoc.fr/la-coordination-europeenne-de-l-internet-society-contre-le-projet-hadopi-une-opposition-argumentee-article0092.html>

**A propos de l'Internet Society France :** Fondée en mars 1996 par une poignée de pionniers, l'Internet Society France est le Chapitre Français de l'Isoc. Association internationale, l'Isoc Monde est forte de 85 chapitres, ([voir liste](#)) avec près de 24 000 adhérents répartis sur 180 pays. Elle fait partie de la Gouvernance du Net. Mission prioritaire de l'[Isoc France](#) Etre l'un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics et des entreprises sur l'ensemble des questions de gouvernance d'Internet – tant sur le plan technique que sociétal. Sa nouvelle Présidente est **Odile AMBRY**.

CONTACT PRESSE : **France MIREMONT** – [france.miremont@isoc.fr](mailto:france.miremont@isoc.fr) - +33 6 11 45 09 38